

Françoise VILLEDIEU
10, Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN

le 5. 11. 1992

REPUBLICA DE CHILE
PRESIDENCIA
REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 92/26346

A: 12 NOV 92

P.A.A. R.C.A. F.W.M.
C.B.E. M.E.P.
M.T.O. E.D.E.C. J.H.A.

ARCHIVO

Monsieur le Président

Je vous écris en tant que membre
d'AMNESTY INTERNATIONAL. FRANCE -
pour vos demandes respectueusement
d'exercer votre droit de grâce et de
commuer la condamnation à mort
de JUAN SALVO ZUNIGA -

AMNESTY INTERNATIONAL s'oppose
à la peine de mort dans tous les cas et
sans réserve, la considérant comme un
châtiment cruel - inhumain - dégradant.

Je vous demande l'abolition
totale de la peine de mort au Chili,
suivant en cela la tendance mondiale -

Veuillez agréer Monsieur le
Président, l'expression de ma haute
considération

WJF

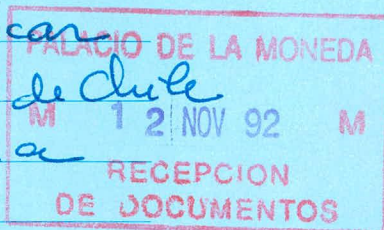
PAR AVION



GRAMME

OVIA

M Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica de Chile
Palacio de la Moneda
SANTIAGO



Chili



Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.



41200 ROMORANTIN
10, Faubourg d'Orléans
Françoise VILLEDIEU

EXPÉDITEUR :
Nom
Adresse

Premier pliage

Le 6.11.1992

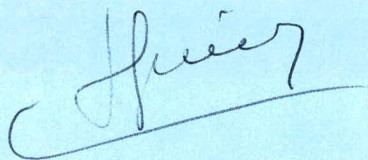
Monsieur le Président

Membre d'Amnesty International, j'apprends la confirmation le 19.10.92 par la Cour suprême de la condamnation à mort de Juan Domingo SALVO ZUNIGA, agriculteur, condamné à cette peine en avril 92 par la Cour d'appel de La Serena pour les meurtres d'Antonia del Carmen CABRERA GOMEZ et de ses trois enfants.

Mon propos n'est pas de nier l'horreur du crime, mais de rappeler notre opposition sans réserves à la peine de mort, châtiment que nous assimilons à ceux codamnés par l'art.5 de la Déclaration U.des D.de l'Homme.

Connaissant vos prises de position et celles de votre gouvernement plutôt favorables à l'abolition de la peine de mort au Chili rejoignant en cela une tendance humaniste qui s'accroît dans le monde, je me permets de m'adresser à vous avant que l'irréversible ne soit accompli, et je vous prie, en vertu des pouvoirs qui vous sont octroyés, de commuer cette sentence.

Souhaitant que vous ne soyez pas insensible à cette prière, je vous d'agrée l'assurance de ma haute considération



Mme Guéry
4 rue Pluche
51100 Reims FRANCE

PAR AVION



AÉROGRAMME

6

PALACIO DE LA MONEDA

M 1 2 NOV 92 M

RECEPCION

05 27 1992

M. Sr. Patricio Aylwin Azocar

Presidente de la Republica

Palacio de la Moneda

Santiago

CHILI

Deuxième pliage



Blank address lines for the envelope.

Adresse

Nom Guery rue Studio 5100 Reims France

EXPÉDITEUR :

Excellence,

En tant que membre d'Amnesty International, mouvement indépendant de toute opinion politique ou religieuse, qui lutte dans les pays du monde entier pour la libération des prisonniers d'opinion, contre la torture, pour l'abolition de la peine de mort, je me permets d'attirer votre attention sur le cas de JUAN DOMINGO SALVO ZUMIGA.

Il a été condamné à la peine de mort en avril 1992 par la cour d'appel de La Serena pour le meurtre d'une femme et de ses trois enfants.

Je vous demande d'exercer votre droit de grâce et de commuer sa condamnation à mort.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Je demande l'abolition totale de la peine de mort au Chili, suivant en cela la tendance mondiale.

Comptant beaucoup sur votre compréhension, je vous prie de croire, Excellence, en l'expression de ma haute considération.



M.³ M^{me} Roland BOURSIEZ
61 Allée des Roitelets
49300 CHOLET - France
Tél. 41 65 83 82

Cholet le 6 Novembre 1992

S^r Patricio Aylwin AZÓCAR
Présidente de la República de CHILE
Palacio de la Moneda
SANTIAGO. CHILI

Monsieur le Président de la République,

Nous venons d'affrendre, par Amnesty International, la condamnation à mort de Juan Domingo Salvo Zuniga.

Nous vous demandons respectueusement d'exercer votre droit de grâce et de commuer la peine capitale du condamné.

Amnesty International et nous aussi, nous sommes pour l'abolition de la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, considérant que c'est un châtiment cruel, inhumain et dégradant - Nous demandons que le Chili, comme tant d'autres pays dans le monde, décrète l'abolition de la peine de mort.

Nous attendons beaucoup de votre humaine compréhension et vous saluons, Monsieur le Président de la République, de votre haute et respectueuse considération -

Boursiez

Frédéric Chapot
5, rue de Saint-Quentin
62000 ARRAS
FRANCE

le 7 novembre 1992

A Monsieur le Président de la République Patricio Aylwin Azocar.

Monsieur le Président,

Le 19 octobre 1992 la Cour suprême de votre pays a confirmé la condamnation à mort de Juan Domingo Salvo Zuniga, pour les meurtres d'Antonia del Carmen Cabrera Gomez et de ses trois enfants. En dépit du caractère tragique de ce crime, je reste opposé, dans tous les cas et sans réserves, à la peine de mort, dans la mesure où elle est la forme ultime de torture et où elle n'a aucun effet dissuasif.

Aussi je me permets de vous demander respectueusement, au moment où son cas vous est soumis, d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de Juan Salvo Zuniga, comme vous l'avez fait récemment pour trois péruviens.

La tendance mondiale va, depuis plusieurs années, dans le sens de l'abolition totale de ce châtement cruel, inhumain et dégradant. Il serait alors souhaitable que vous proposiez une nouvelle fois à votre pays son abolition.

Confiant dans votre détermination, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

Handwritten signature of Frédéric Chapot, consisting of the letters 'F. Chapot' in a cursive script, underlined with a single horizontal stroke.

Christian DAUNIS

Enseignant

28, rue Guy Mocquet

51430 TINQUEUX

--:--:--:--:--

Tinqueux, le 5 novembre 1992

.. \
Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Moneda
Santiago, CHILI

Monsieur,

Je me permets de vous écrire, pour vous demander d'exercer votre droit de grâce et de commuer la condamnation à mort de JUAN SALVO ZUNIGA.

Je vous indique qu'AMNESTY INTERNATIONAL s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtiment cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Je demande l'abolition totale de la peine de mort au CHILI, suivant en cela la tendance mondiale.

En espérant être entendu, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Christian DAUNIS.



Xavier BOCQUET

77 Av. de l'hippodrome
62000 ARRAS

-FRANCIA-

groupe n° 110

Le 9 novembre 1992

Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
CHILI

Monsieur le Président,

J'ai appris que la Cour Suprême a confirmé la condamnation à mort de Juan Domingo Salvo Zuniga.

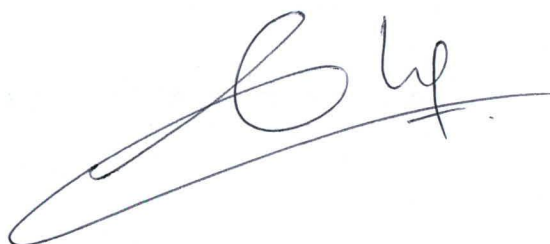
Je vous demande d'exercer votre droit de grâce et de commuer sa condamnation à mort.

AMNESTY INTERNATIONAL s'oppose à la peine de mort dans tous les cas car elle estime que c'est la forme absolue de châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

Je me permets de vous demander d'user de toute votre influence pour que votre pays abolisse la peine de mort.

Vous savez que la tendance mondiale va dans ce sens.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Philippe GOURDON
11 rue des 4 chemins
49450 ROUSSAY

à Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República de Chile
Palacio de la Modena
Santiago
CHILI

Roussay, le 2 novembre 1992

Monsieur le Président,

En tant que membre d'AMNESTY INTERNATIONAL, mouvement impartial luttant pour la défense des Droits de l'Homme dans le monde entier, je me permets d'attirer votre attention sur le sort de JUAN DOMINGO SALVO ZUNIGA, condamné à la peine capitale en avril 1992 pour les meutres d'Antonia del Carmen Cabreta Gomez et de ses trois enfants.

AMNESTY INTERNATIONAL s'oppose dans tous les cas à la peine de mort en considérant ce traitement comme le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant qui soit.

Je vous demande donc d'agir personnellement pour exercer votre droit de grâce et pour commuer cette condamnation à mort. De la même manière, j'insiste pour vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour obtenir l'abolition totale de la peine de mort dans votre pays comme c'est le cas de tous les pays en évolution vis-à-vis du respect des Droits de l'Homme.

Sachant votre intérêt pour les Droits de l'Homme, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mon plus profond respect.



2X192
←